



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises (DCE)

Passation d'un marché privé à bon de commande pour la réalisation de films d'animation

Consultation en procédure adaptée

Contact :

Léa Chariol, chargée de communication

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr / 07 60 05 43 64

1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00037, ayant son siège 9 rue Christiani à Paris (75018), représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2. Description du maître d'ouvrage

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Outil privilégié de leurs réflexions et de leurs actions communes, elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations, des assemblées parlementaires et des organismes institutionnels, et de leur prise en compte dans l'élaboration des textes et politiques les concernant. Elle est aussi une structure de concertation avec les régions et les partenaires nationaux de l'action des parcs, notamment les autres aires protégées françaises et européennes.

Les Parcs naturels régionaux, au nombre de 58 en 2022, sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement et de protection défini pour 15 ans, la charte. Les dispositions principales concernant les Parcs naturels régionaux sont codifiées aux articles L.333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement. Les actions d'un Parc naturel régional sont mises en œuvre par un syndicat mixte ouvert.

3. Contexte et objectifs du marché

La Fédération a produit et réalisé par le passé une série de film d'animation pour présenter et expliquer l'action des Parcs. Ils sont aujourd'hui vieillissants, aussi la Fédération souhaite réaliser de nouvelles productions pour permettre une actualisation des propos tant sur la forme que sur le fond.

La finalité du marché consiste en la fourniture de films d'animation institutionnels à visée pédagogique présentant l'action des Parcs naturels régionaux. La prestation porte à la fois sur l'accompagnement à la rédaction du script des vidéos, sur la conception et réalisation graphique des vidéos et sur la traduction et l'enregistrement audio des voix-off pour des versions françaises, espagnoles et anglaises.

****La dénomination « film » fait référence à un format vidéo court répondant aux critères actuels des usages vidéo du web (inférieur à 2min30).****

Type de marché

Il s'agit d'un marché mono-attributaire dit « à bons de commande ». Des bons de commande seront émis auprès du prestataire en fonction du calendrier de réalisation de chaque film.

Calendrier

La mission porte sur une période de 2 ans ferme, renouvelable deux fois pour un an, soient 4 années au total. Elle démarre au 1^{er} juin 2022. La durée de validité de ce marché ne pourra pas dépasser quatre ans, toute période de reconduction comprise.

Les prestations seront planifiées sur un calendrier annuel stabilisé au 31 mars de chaque année. Chaque bon de commande précisera le thème de chaque film et la date de livraison espérée.

Coordination

La prestation est pilotée par Léa Chariol, chargée de communication à la Fédération. Les prestations seront conduites en relation étroite avec Léa Chariol, dans le cadre d'échanges réguliers, avec, l'appui d'un groupe de travail de 4 à 5 personnes ressources mobilisées par la Fédération pour définir et ou valider les contenus.

La Fédération fournira au prestataire l'intégralité des contenus « intellectuels » nécessaires au traitement du sujet.

Quantité

La Fédération estime ses besoins à hauteur de 1 film par an. Le volume des prestations est fourni à titre indicatif. Le nombre de prestations pourra être revu à la hausse ou à la baisse par la Fédération. Les quantités estimées dans ce document ne constituent pas une obligation contractuelle.

4. Définition des besoins et attendus

La prestation recouvre les prestations suivantes pour chaque film :

1/ Accompagnement à maîtrise d'ouvrage sur l'écriture du scénario

- Conseils méthodologiques sur la rédaction du scénario et du script
- Contribution aux réunions du groupe de travail (3 à 4 réunions en visio ou en présentiel, de 3 h chacune)
- Création d'un univers graphique en conformité avec les identités visuelles de la Fédération : 2 propositions au minimum

2/ Réalisation et production du film

- Réalisation de storyboard pour étayer le scénario et l'univers graphique retenu avant mise en production du film
- Réalisation et montage en motion design du projet vidéo final

3/ Version multilingue

- Traduction des scripts en anglais et espagnol
- Enregistrement des voix-off anglais et espagnol
- Montage des versions multilingues sur le projet vidéo

Méthodes et conditions de réalisation

Les sujets des films seront définis annuellement par la Fédération (exemples : qu'est-ce-qu'un Parc, comment agit un Parc, la charte du Parc c'est quoi, etc.).

Un groupe de travail de 4 à 5 personnes, animé par la Fédération participera activement à la réalisation des scénarios et à la rédaction des scripts. Le prestataire sera amené à prendre part à ce groupe de travail.

Livrables

Pour chaque projet de film visé par un bon de commande, il est attendu :

- Fichier vidéo au format MP4 avec doublage français
- Fichier vidéo au format MP4 avec doublage anglais
- Fichier vidéo au format MP4 avec doublage espagnol
- Les fichiers des scripts anglais et espagnol pour sous-titrage
- Fichiers natifs des éléments visuels constituant l'univers graphique des vidéos (illustrations, pictos, typo...) – format AI ou INDD

Cession des droits et propriété intellectuelle : Le créateur cède irrévocablement et à titre exclusif à la Fédération des Parcs l'ensemble de ses droits patrimoniaux, à savoir le droit d'exploitation, de représentation, de reproduction et d'adaptation sur les créations objet de la présente prestation, sur tous supports, en tous formats, sans limitation de quantités ni de durée.

Ressources

A titre indicatif, les vidéos précédemment réalisées sont disponibles sur la chaîne YouTube de la Fédération des Parcs : https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc_1dg3gWHeH-li-VzhCUaSLVwPw2oq3

5. Modalités de réponse à la présente demande

Consultation du 5 mai au 31 mai 2022.

Compétences attendues

- Compétence dans le domaine de la réalisation de films en format court
- Compétences graphiques
- Compétences pédagogiques

Critères de choix

- Expérience dans la conduite de projets similaires
- Offre méthodologique et capacité à réaliser l'ensemble des prestations décrites
- Délais de réalisation à compter de la réception du bon de commande
- Prix

Les offres seront analysées selon les critères de sélection suivants :

- Qualité et adéquation de la note technique : 60%
- Budget détaillé : 40%

Documents à fournir

- Une note technique (3 pages maximum) avec la compréhension du besoin, des références de réalisation, la méthode proposée pour chaque type de prestation, les délais de livraison à partir de la réception du bon de commande.
- Un prix forfaitaire HT et TTC par film pour chacun des volets de la prestation. Les prix sont réputés couvrir la cession des droits afférents aux prestations.

Justificatifs de candidature à produire par le candidat pressenti attributaire avant notification du contrat ou de la commande :

- attestation sur l'honneur relative aux interdictions et incapacités à soumissionner à un marché public (DC1) <https://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>

- attestations de régularité sociale et fiscale (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23384>)
- La liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat. Cette liste précise pour chaque salarié sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Fédération pourra négocier les candidats ayant proposé une offre. Un seul attributaire du marché – groupements autorisés.

Délais de réponse

L'offre est à remettre avant le 31 mai 2022 à 12h00.

Elle doit être adressée par courriel à l'adresse suivante : lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr